

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi trois octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire et sous sa présidence.

### ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 04 juillet 2018,
- Communications,
- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
  - a) Décision 2018-18 : Modification N° 1 du marché public relatif aux travaux de structuration de la mairie – Lot N° 5 : ascenseur,
  - b) Décision 2018-19 : Modification N° 2 du marché public relatif aux travaux de structuration de la mairie – Lot N° 1 : déconstruction – gros œuvre – V.R.D.
  - c) Décision 2018-20 : Modification N° 2 du marché public relatif aux travaux de structuration de la mairie – Lot N° 3 : sols collés – carrelages – faïences – parquets,
  - d) Décision 2018-21 : Modification N° 2 du marché public relatif aux travaux de structuration de la mairie – Lot N° 4 : peinture,
  - e) Décision 2018-22 : Modification N° 2 du marché public relatif aux travaux de structuration de la mairie – Lot N° 6 : chauffage – traitement d'air – plomberie – sanitaire,
  - f) Décision 2018-23 : Modification N° 2 du marché public relatif aux travaux de structuration de la mairie – Lot N° 7 : électricité,
  - g) Décision 2018-24 : Convention avec un artiste dans le cadre de « Présence d'artistes » Cefina Justin,
  - h) Décision 2018-25 : 18M05 – Groupement de commandes entre les communes de Meulan-en-Yvelines et Ecquevilly pour les fournitures scolaires et loisirs créatifs, livres, jeux, jouets, et matériels didactiques pour les écoles - Lot n° 1 : Fournitures scolaires et loisirs créatifs,
  - i) Décision 2018-26 : 18M05 – Groupement de commandes entre les communes de Meulan-en-Yvelines et Ecquevilly pour les fournitures scolaires et loisirs créatifs, livres, jeux, jouets, et matériels didactiques pour les écoles - Lot n° 2 : Livres scolaires et non scolaires,
  - j) Décision 2018-27 : 18M05 – Groupement de commandes entre les communes de Meulan-en-Yvelines et Ecquevilly pour les fournitures scolaires et loisirs créatifs, livres, jeux, jouets, et matériels didactiques pour les écoles - Lot n° 3 : Jeux, jouets et matériels didactiques,
  - k) Décision 2018-28 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n° 3 lot n° 1 : déconstruction, gros-œuvre, VRD (avenant),
  - l) Décision 2018-29 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n° 1 lot n° 2 : menuiseries intérieures, isolation, cloisons, plafond (avenant),
  - m) Décision 2018-30 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n° 3 lot n° 3 : sols collés, carrelages, faïences, parquets (avenant),
  - n) Décision 2018-31 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n° 3 lot n° 4 : peinture (avenant),

- o) Décision 2018-32 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n° 3 lot n° 6 : chauffage, traitement d'air, plomberie, sanitaire (avenant),
- p) Décision 2018-33 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n° 2 lot n° 5 : ascenseur (avenant),
- q) Décision 2018-34 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n° 3 lot n° 7 : électricité (avenant),
- r) Décision 2018-35 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n° 1 lot n° 8 : menuiseries extérieures (avenant),
- s) Décision 2018-36 : Convention d'occupation d'un local commercial – rue de la Ferme du Paradis.

- Délibérations :

1. Modification du tableau des effectifs – création de poste,
2. Décision modificative n° 1,
3. GRDF : redevances d'occupation du domaine public,
4. Adoption du rapport de la CLECT 2017,
5. Mise en location d'emplacements publicitaires et tarifs 2018-2019,
6. Ouverture des commerces de détail le dimanche – année 2019,
7. Tarification du séjour jeunes hiver du 23/02/2019 au 01/03/2019 à Saint-Sorlin-d'Arves,
8. Cession des parcelles cadastrées AC N°s 247 et 248 situées à l'angle de la rue des Annonciades et de la rue Valéry,
9. Désaffectation et déclassement de la parcelle AC n° 810 – 5, rue Haute,
10. Désaffectation et déclassement du bâtiment sis 40 bis allée des Marguerites,
11. Démarche « Zéro phyto »,
12. Rapport annuel 2017 sur la qualité de l'eau

- Questions diverses (sous réserve de dépôt).

État de présence des 29 Conseillers municipaux (P = présent(e) / A = absent(e) / E = excusé(e) pouvoir à)

Préfixe	Prénom NOM	P	A	E	Pouvoirs à	Commentaires
Mme	Cécile ZAMMIT-POPESCU	X				
M.	Ergin MEMISOGLU	X				
Mme	Véronique KERSTEN	X				
M.	Amaud DUPUIS	X				
Mme	Stéphanie PRIGENT	X				
M.	Christophe DEMESSINE	X				
Mme	Martine PONCET	X				
M.	Jean-Pierre COUFFIN	X				
Mme	Marie-Odile BILLET	X				
M.	Jean-Claude BROSSARD	X				
Mme	Florence QUILLET	X				
Mme	Simone BARBIER	X				
M.	Jean-Marc NEAU			X	Simone BARBIER	
Mme	Lysiane DA SILVA	X				
M.	Jordan FOSSE	X				
Mme	Dominique MESLET	X				
M.	Bruno DESEQUELLE			X	Jean-Claude BROSSARD	
Mme	Karima HAFID	X				
M.	Max ROBERT	X				
Mme	Catherine DESCOUT	X				
M.	Brahim MEKERRI	X				
Mme	Angéline HUMEZ	X				
M.	Jean-Claude KERHERVÉ	X				
M.	Patrice DUC	X	X			
Mme	Daniel LATTANZIO	X				
M.	Stéphane GAUTHIER	X				
M.	Yahia MAHDI	X				
Mme	Myriam SENECAL			X		
M.	Emmanuel NORBERT-COUADE			X		

Conseillers municipaux : 29 (quorum = 15)

présents : 27

votants : 27

Madame ZAMMIT-POPESCU procède à l'appel des Conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur Jordan FOSSE est désigné secrétaire de séance.

-----

Le procès-verbal de la séance du 04 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
  - a) Décision 2018-18 : Modification N° 1 du marché public relatif aux travaux de structuration de la mairie – Lot N° 5 : ascenseur,
  - b) Décision 2018-19 : Modification N° 2 du marché public relatif aux travaux de structuration de la mairie – Lot N° 1 : déconstruction – gros œuvre – V.R.D.
  - c) Décision 2018-20 : Modification N° 2 du marché public relatif aux travaux de structuration de la mairie – Lot N° 3 : sols collés – carrelages – faïences – parquets,
  - d) Décision 2018-21 : Modification N° 2 du marché public relatif aux travaux de structuration de la mairie – Lot N° 4 : peinture,
  - e) Décision 2018-22 : Modification N° 2 du marché public relatif aux travaux de structuration de la mairie – Lot N° 6 : chauffage – traitement d'air – plomberie – sanitaire,
  - f) Décision 2018-23 : Modification N° 2 du marché public relatif aux travaux de structuration de la mairie – Lot N° 7 : électricité,
  - g) Décision 2018-24 : Convention avec un artiste dans le cadre de « Présence d'artistes » Celina Justin,
  - h) Décision 2018-25 : 18M05 – Groupement de commandes entre les communes de Meulan-en-Yvelines et Ecquevilly pour les fournitures scolaires et loisirs créatifs, livres, jeux, jouets, et matériels didactiques pour les écoles - Lot n° 1 : Fournitures scolaires et loisirs créatifs,
  - i) Décision 2018-26 : 18M05 – Groupement de commandes entre les communes de Meulan-en-Yvelines et Ecquevilly pour les fournitures scolaires et loisirs créatifs, livres, jeux, jouets, et matériels didactiques pour les écoles - Lot n° 2 : Livres scolaires et non scolaires,
  - j) Décision 2018-27 : 18M05 – Groupement de commandes entre les communes de Meulan-en-Yvelines et Ecquevilly pour les fournitures scolaires et loisirs créatifs, livres, jeux, jouets, et matériels didactiques pour les écoles - Lot n° 3 : Jeux, jouets et matériels didactiques,
  - k) Décision 2018-28 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n° 3 lot n° 1 : déconstruction, gros-œuvre, VRD (avenant),
  - l) Décision 2018-29 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n° 1 lot n° 2 : menuiseries intérieures, isolation, cloisons, plafond (avenant),
  - m) Décision 2018-30 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n° 3 lot n° 3 : sols collés, carrelages, faïences, parquets (avenant),
  - n) Décision 2018-31 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n° 3 lot n° 4 : peinture (avenant),
  - o) Décision 2018-32 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n° 3 lot n° 6 : chauffage, traitement d'air, plomberie, sanitaire (avenant),
  - p) Décision 2018-33 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n° 2 lot n° 5 : ascenseur (avenant),
  - q) Décision 2018-34 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n° 3 lot n° 7 : électricité (avenant),
  - r) Décision 2018-35 : 17M04 – Restructuration de la mairie – Modification n° 1 lot n° 8 : menuiseries extérieures (avenant),
  - s) Décision 2018-36 : Convention d'occupation d'un local commercial – rue de la Ferme du Paradis.

## DELIBERATIONS

### N° 12 653 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 abstentions (Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI) :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs suivantes :
  - Création de poste :
    - un poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- **DIT** que la modification interviendra à compter du 08 octobre 2018.

### N° 12 654 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

La Commission des Finances ayant été consultée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 abstentions (Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI) :

- **ADOpte** la décision modificative du budget de l'exercice 2018 comme suit :

En section Investissement :

Chapitre	Articles	Fonction	Dépenses	Recettes
<b>23</b>	<b>2313</b>	<b>01</b>	<b>11 500,00 €</b>	
<b>21</b>	<b>2188</b>	<b>01</b>	<b>-11 500,00 €</b>	
<b>041</b>			<b>71 750,59 €</b>	
	21318	01	35 000,00 €	
	2152	01	1 080,00 €	
	21311	02	2 925,00 €	
	21312	03	32 745,59 €	
<b>041</b>				<b>71 750,59 €</b>
	2031	01		35 000,00 €
		01		1 080,00 €
	2318	01		2 925,00 €
	238	01		32 745,59 €
<b>TOTAL</b>			<b>71 750,59 €</b>	<b>71 750,59 €</b>

En section de fonctionnement :

Chapitre	Articles	Fonction	Dépenses	Recettes
<b>011</b>	<b>6188</b>	<b>01</b>	<b>-23 130,00 €</b>	
<b>65</b>	<b>65548</b>	<b>01</b>	<b>23 130,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

## N° 12 655 : GRDF – REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
La Commission des Finances ayant été consultée,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour :

- **AUTORISE :**
  - l'ordonnateur de recouvrir annuellement la redevance d'occupation du domaine public communal provisoire pour les chantiers de travaux réalisés sur les ouvrages de distribution de gaz.
  - l'ordonnateur de recouvrir annuellement la redevance d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages de distribution de gaz.
  - l'application des valeurs transmises par les concessionnaires pour les facteurs  $L_n$  et  $Coefn$  du PR1 et PR2.
  - l'application de la règle de l'arrondi telle que fixée par l'article L2322-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

## N° 12 656 : ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT 2017

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
La Commission des Finances ayant été consultée,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 abstentions (Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI) :

- **APPROUVE** le rapport définitif de la C.L.E.C.T. du 26 juin 2018 joint en annexe,
- **AUTORISE** en conséquence Madame le Maire à signer tous documents afférents.

## N° 12 657 : MISE EN LOCATION D'EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES ET TARIFS 2018-2019

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
La Commission des finances ayant été consultée,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour :

- **APPROUVE** la mise en vente d'espaces publicitaires sur le petit train selon les tarifs suivants :

En mm	297x420
Prix unitaire (2 faces, 2 jours)	75€

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions.

## N° 12 658 : OUVERTURE DES COMMERCES DE DETAIL LE DIMANCHE - ANNEE 2019

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour :

- **APPROUVE** l'autorisation donnée aux magasins de commerce de détail (alimentation, parfumerie et produits de beauté, fourniture de bureaux et librairie, jeux et jouets, habillement et chaussures, horlogerie-bijouterie, fleuriste, photographe, droguerie-quincaillerie) situés sur le territoire de la ville à ouvrir 12 dimanches : 10 février (Saint-Valentin), 3 mars (fête des grands-mères), 21 avril (Pâques), 26 mai (fête des mères), 16 juin (fête des pères), 6 octobre (fête des grands-pères), 13 octobre (Festival des fromages), 1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N° 12 659 : TARIFICATION DU SEJOUR JEUNES HIVER DU 23/02/2019 AU 01/03/2019 A SAINT-SORLIN-D'ARVES**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
La Commission des Finances ayant été consultée,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 27 voix pour :

- **APPROUVE** la tarification proposée pour la participation au séjour hiver du 23 février 2019 au 1<sup>er</sup> mars 2019 à Saint-Sorlin-d'Arves dans le cadre des activités sportives municipales, à savoir :

		Séjour hiver 2019
TRANCHES	QUOTIENT	TARIF
1	≤ 5 000	313,00 €
2	5 000<QF≤8 000	344,30 €
3	8000<QF≤12 000	375,60 €
4	12 000<QF≤18 000	406,90 €
5	18 000<QF	438,20 €

**N° 12 660 : CESSION DES PARCELLES CADASTREES AC N° S 247 ET 248 SITUEES A L'ANGLE DE LA RUE DES ANNONCIADES ET DE LA RUE VALERY**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
La Commission des Finances ayant été consultée,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 contre (Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI) :

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre les parcelles cadastrées AC n°s 247 et 248 en vente dans les agences immobilières meulanaises à la somme de 143 000 € (cent quarante-trois mille euros) correspondant au montant fixé par les Domaines majoré de 10% ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la vente de ces parcelles ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à négocier avec les acquéreurs potentiels dans les limites fixées par les Domaines soit :
  - o au minimum 117 000 € (cent dix-sept mille euros) correspondant au montant fixé par les Domaines minoré de 10%,
  - o au maximum 143 000 € (cent quarante-trois mille euros) correspondant au montant fixé par les Domaines majoré de 10%.

**N° 12 661 : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE N° 810 – 5 RUE HAUTE**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
Le Comité ayant été consulté,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour :

- **APPROUVE** la désaffectation de la parcelle, cadastrée section AC n° 810 située, 5, rue Haute – 78250 Meulan-en-Yvelines ;

- **PROPOSE** le déclassement de la parcelle cadastrée section AC n° 810, située 5, rue Haute – 78250 Meulan-en-Yvelines du domaine public communal pour la faire entrer dans le domaine privé communal.

#### **N° 12 662 : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU BATIMENT SIS 40 BIS ALLEE DES MARGUERITES**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Comité ayant été consulté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 contre (Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI) :

- **APPROUVE** la désaffectation du bâtiment cadastré section AP n°72, d'une contenance de 114 m<sup>2</sup>, situé 40 bis allée des Marguerites à Meulan-en-Yvelines ;
- **PROPOSE** le déclassement du bâtiment cadastré section AP n°72, d'une contenance de 114 m<sup>2</sup>, situé 40 bis allée des Marguerites à Meulan-en-Yvelines du domaine public communal pour la faire entrer dans le domaine privé communal.

#### **N° 12 663 : DEMARCHE « ZERO PHYTO »**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour :

- **CONFIRME** son engagement dans une démarche visant à réduire, puis supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires sur son territoire.

#### **N° 12 664 : RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LA QUALITE DE L'EAU**

Le Bureau municipal ayant été consulté,

Le Conseil municipal **PREND ACTE** du rapport annuel 2017 portant sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine – Unité de gestion et d'exploitation : Meulan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
MEULAN-en-YVELINES, le 04 octobre 2018

Le Maire  
Vice-président de la Communauté Urbaine GPS&O  
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU